

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** 23 (1986)

**Heft:** 839

**Artikel:** Taxes d'orientation : limiter les engrais

**Autor:** Delley, Jean-Daniel

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1023116>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

faudra accepter des migrants en provenance de zones de "recrutement non traditionnel", ce qui est exactement le contre-pied de la politique limitative actuelle.

Au début du 21<sup>e</sup> siècle, la Suisse a donc de fortes chances de compter plus de personnes âgées, au-delà de 65 ans, que de jeunes de moins de 20 ans. Situation jusqu'ici inconnue. Il ne nous reste qu'à nous y préparer.

bouc, une queue et des cornes. Avouant son origine, le jeune Hurwitz ne parvint pas à convaincre son camarade qu'un Juif puisse ne pas porter ces attributs sataniques. Le livre a été présenté dans plusieurs grands journaux alémaniques, souvent avec des interviews de l'auteur. De nombreuses lettres de lecteurs sont venues confirmer les difficultés et les brimades que les enfants juifs durent subir avant et pendant la dernière guerre. Dans la *Züri Woche* du 18 septembre, un lecteur se souvient que l'antisémitisme dans les années vingt était prêché ouvertement dans les églises, aussi bien catholiques que protestantes. A l'époque, rares étaient ceux qui osaient s'y opposer.

## aussi chez nous

L'antisémitisme n'a assurément plus aussi bonne presse de nos jours, mais est-il vraiment mort ? On peut se poser la question en lisant l'édition du 20 septembre de la feuille *Eidgenoss*, trouvée au kiosque de la gare de Zurich. Un appel signé par les amis vaudois du journal de Winterthur demande au Conseil fédéral et à tous les gouvernements cantonaux de faire pression sur les autorités vaudoises pour obliger le rabbin Georges Vadnai à fournir des preuves de l'existence des chambres à gaz. Selon les signataires, Mme Mariette Paschoud doit être maintenue dans toutes ses fonctions tant que ces preuves n'auront pas été fournies. *Eidgenoss* propose également à ses lecteurs le livre contesté d'Henri Roques pour le prix de 37 frs. ou 45 DM.

# TAXES D'ORIENTATION **Limiter les engrais**

■ (jd) Nous avons présenté dans ces colonnes les caractéristiques de la taxe d'orientation dans les domaines du chauffage (DP 836) et des carburants (DP 837). Par cette taxe, il s'agit d'obtenir une modification des comportements en jouant sur la motivation économique des individus plutôt qu'en multipliant les réglementations.

Récemment, un agriculteur de Tann, dans le canton de Zurich, a proposé une taxe sur l'azote comme moyen de réorienter la politique agricole (NZZ, 16.10.86).

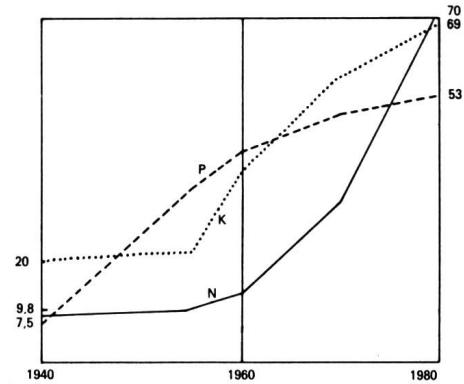
Ce paysan observe que les interventions de l'Etat, bien que procédant d'une intention louable, conduisent fréquemment à des résultats négatifs, aussi bien pour la collectivité que pour les agriculteurs. Ainsi par exemple des subventions accordées pour l'assainissement des bâtiments agricoles : le bénéficiaire a tendance à surdimensionner ses installations et à privilégier en conséquence les formes intensives d'exploitation afin de pouvoir nourrir un plus grand nombre d'animaux. L'aide publique ne contribue pas à améliorer les conditions de travail de l'agriculteur, grâce à la rationalisation ; elle pousse au contraire ce dernier à accroître sa production, ce qui engendre de nouvelles charges pour l'Etat, appelé à résoudre le problème des surplus.

Ce comportement est encouragé par le système des prix garantis : pour améliorer ou parfois même pour maintenir son revenu, le paysan est conduit à produire plus grâce à une utilisation accrue d'engrais. Une agriculture subventionnée ne favorise pas seulement une surproduction endémique - et donc de nouvelles interventions étatiques pour limiter ou diriger la production ; elle engendre des méthodes de culture qui dégradent le sol et le paysage et polluent les eaux.

D'où la proposition de l'agriculteur zurichois de taxer fortement à la source - à la frontière et à la fabrication - le véritable moteur de la croissance végétale, l'azote. Le renchéris-

sement de cet engrais devrait pousser les paysans à optimiser l'utilisation des fertilisants chimiques - les quantités nécessaires de potassium et de phosphate sont en relation directe avec la quantité d'azote ; des cultures moins dopées sont aussi moins sujettes aux maladies cryptogamiques, d'où un moindre besoin de fongicides.

Trop d'engrais signifie une surproduction et l'écoulement des prix ou, pour le moins une intervention financière de l'Etat. Une production mieux adaptée à la demande permettrait de relever le niveau des prix agricoles et de compenser ainsi la perte de revenu occasionnée par la baisse de la production. Avec un avantage considérable : le sol serait traité avec ménagement, ce qui constitue une garantie de sécurité pour la production future. Si des prix différenciés et des paiements directs sont nécessaires au maintien des exploitations familiales, une taxe sur l'azote est seule à même d'influencer les méthodes de culture et les quantités produites sans réglementer plus encore l'activité agricole.



Utilisation totale d'engrais en Suisse de 1940 à 1980 (en milliers de tonnes)

P : phosphate

K : potassium

N : azote

Source : données statistiques et estimations de l'Union suisse des paysans, Brougg